

FAITS DIVERS.

Retour des délégués de l'Union Progressiste.

Les délégués de l'Union Progressiste envoyés dans l'Amérique Centrale pour tenter de régler des relations commerciales avec cette ville, sont rentrés hier matin par un navire de la United Fruit Company.

Départ du maire Behrman.

Le maire Behrman est parti hier matin, par voie de Louisville & Nashville, pour French Lick Springs, Indiana, où sur le conseil de ses médecins il suivra une cure thermique.

Descente de police.

Dans la nuit de jeudi à vendredi des agents et détectives de la police locale ont procédé à une descente dans un immeuble à l'angle des rues Franklin et Poydras, et y ont arrêté plusieurs nègres et déesses indigènes, croit-on, dans plusieurs mois récents.

Tentative de suicide.

A neuf heures et demie hier soir, Joseph Plunket, un vieillard de 83 ans, de Pelican, Lane, en traitement à l'hôpital de Charité, a tenté de se tuer en se coupant à la gorge et au bras droit avec un couteau. Ses blessures ne sont pas graves.

L'affaire Felix-Stiles.

Quoique la Cour d'Appel Fédérale ait refusé d'accorder une nouvelle audition de cause à Paul Felix, ancien maître de Kenner, Lane, et à W. W. Stiles, député sénateur de la paroisse Jefferson, condamnés tous deux à quelques mois de prison pour avoir attaqué le colonel E. A. O'Sullivan, lors d'une élection fédérale, aucun ordre n'a encore été donné pour l'incarcération des deux condamnés.

Cadavre retiré du Nouveau Bassin.

Le cadavre d'un homme de race blanche, paraissant âgé d'une quarantaine d'années, a été retiré hier matin du Nouveau Bassin, à l'intersection de la rue Franklin. La lugubre découverte a été faite par un passant qui a avisé la police. Le corps a été transporté à la morgue.

Petite fortune laissée par Minnie Rosenberg.

Des perquisitions opérées par la police au domicile de Minnie Rosenberg, la fille qui s'est suicidée jeudi dernier, ont amené la découverte d'un nombre considérable de bijoux de prix, ainsi qu'un livre de banque démontrant que la défunte avait à son avoir plus de \$6,000.

La traite des blanches.

A la suite d'une plainte portée par Katie Markovich, une jeune fille de 17 ans, originaire de Pass Christian, Miss., la femme Jean Guillemin a été arrêtée sous l'inculpation de s'être livrée à la traite des blanches.

Coup de couteau.

Au cours d'une querelle survenue à l'angle des rues Dryades et Terpsichore, hier après midi vers cinq heures et demie, entre Sidney Kahn et Willie Reach, le premier a reçu un coup de couteau à l'abdomen. Son transport à l'hôpital a été jugé nécessaire.

Vente de billets de loterie.

Chas Westley, un nègre demeurant rue Washington, 2515, a été arrêté hier soir par l'agent de police Kennedy. Il est accusé d'avoir vendu des billets de loterie.

MORSURE.

Karl Markie, un enfant de 12 ans, domicilié rue Bourbon, 619, a été mordu à la jambe, jeudi dernier, par un chien appartenant à Mme Julia Alcibatore.

La loi Gay-Shattuck.

Tony Tumminere, un Italien qui tient un café à l'angle des rues Troisième et Claiborne, a été arrêté hier après-midi sous l'accusation d'avoir violé la loi Gay-Shattuck. Il paraît que Tumminere a été pris sur le fait au moment où il vendait de la bière à David Smith, un enfant.

FRACTURE.

Lazard Gilbert, un enfant de 8 ans, demeurant avenue Esplanade, 1230, en jouant dans la cour de sa

HUNT'S LIGHTNING OIL Le Liniment Pour RHUMATISME NEURALGIE Tous Maux et Douleurs

demeure hier après-midi est accidentellement tombé, se fracturant la jambe gauche. Il a été transporté à l'hôpital.

Services Religieux.

CATHEDRALE ST-LOUIS. Cinq heures, messe à 6, 7, 8, 9 et 11 heures.

STE. MARIE, Archevêché. Chartres et Ursulines. Dimanche, messes à 6, 7, 8, 9 et 10 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION (Jésuites), Baronne et Commune. Dimanche, messes à 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE. St-Philippe pres Roman. Dimanche, Messes à 6 1/2, 8 et 9 1/2 heures.

ST. AUGUSTIN. St-Claude et Bayou. Dimanche, messes à 6.30, 8, et 10.30.

ST ANTOINE DE PADOUE. Conti et Rempart. Dimanche, messes à 8 heures 30 à 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures. Le soir, exposition du Saint-Sacrement, Chapelle Méditation et Bénédiction.

ST-PATRICK. Camp, pres Girod. Dimanche, Messes à 6 h. 30; 7 h 8 et 10 h.

ANNONCIATION. Marais et Mandeville. Dimanche, messes à 7; 8 et 9.30 à 5 heures Rosaire et Bénédiction.

ST. VINCENT DE PAUL. Dauphine, pres Montegut. Messes le dimanche à 5.30, 7 et 9.30. Rosaire et Bénédiction à 4.30 P. M.

STE. ROSE DE LIMA. Bayou Road entre Broad et Dorcenois. Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chapelet et Bénédiction du Très Saint Sacrement à 4 P. M.

STE-THERESE. Camp et Erato. Dimanche, Messes à 6, 7.30 et à 8.30 pour les enfants. Grand-messe à 10 h. Bénédiction à 5 P. M.

MATER DOLOROSA. Coin Camborne et Burthe, Carrollton. Messes le dimanche à 7 et 9.30 A. M.

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST. 4406 avenue St-Charles, pres de l'avenue Napoléon. Dimanche matin, service à Mercredi soir séance à 7.45.

PREMIERE EGLISE EVANGELIQUE FRANCAISE, (Presbytérienne) de la Nouvelle-Orléans. Horaire des cultes: Tous les dimanches à 3 h. P. M., dans le Temple situé au No 1132 rue Nord Dorcenois. Tous les jeudis à 7 h. P. M., chez le Pasteur. Rév. P. P. Briol.

Au Congrès.

Washington, 14 avril.—Le représentant Hardwick, de la Georgie, a déposé aujourd'hui à la Chambre un projet de loi visant à supprimer les droits électoraux des noirs, en annulant le quatorzième amendement de la Constitution des Etats-Unis.

LA REVOLUTION AU MEXIQUE.

Washington, 14 avril.—Maintenant que la douane d'Agua Prieta est tombée entre les mains des révolutionnaires, et que Juárez est de nouveau sérieusement menacé, une nouvelle situation confronte le Département d'Etat, impliquant la délicate question de reconnaître les rebelles comme belligérants.

Jusqu'ici le gouvernement américain n'a reçu aucune information officielle du combat d'Agua Prieta, et les fonctionnaires du département d'Etat refusent de discuter la situation.

Ce département a reçu ce matin une dépêche de M. Edward, consul américain à Ciudad Juárez annonçant que trois mille insurgés sont campés à quelques milles de cette ville, se préparant à l'attaquer.

—Agua Prieta, Mexique, 14 avril, via Douglas, Arizona.—Les révolutionnaires commandés par le général Lopez ont pris cette ville hier soir après un combat acharné qui a duré la plus grande partie de l'après-midi.

Aujourd'hui les soldats insurgés ont élevé à la hâte des fortifications et des barricades et se préparent à repousser énergiquement toute tentative qui pourrait faire les troupes fédérales pour rentrer en possession d'Agua Prieta, dont l'importance est considérable en raison du revenu des douanes.

Les insurgés encouragés par ce nouveau succès espèrent que maintenant le gouvernement des Etats-Unis ne refusera pas plus longtemps de leur reconnaître la qualité de belligérants.

Pendant le combat d'hier après-midi un Américain a été tué et huit blessés, dont un mortellement à Douglas, par les projectiles tirés par les troupes fédérales mexicaines.

Les pertes des combattants ont été à peu près également divisées et se montent à quinze tués et soixante blessés.

Deux officiers et trente soldats de l'armée régulière mexicaine poursuivis par les révolutionnaires, ont traversé la frontière et cherché refuge sur le territoire des Etats-Unis. Ils ont immédiatement été désarmés et les soldats américains et le capitaine Gaujot, de l'escadron K, du ter de cavalerie américain, a traversé la frontière, porteur d'un message de officiers mexicains, ordonnant aux soldats qui tenaient encore tête aux insurgés d'avoir à se rendre.

Il s'y refusèrent au premier abord, mais finalement consentirent lorsque le général insurgé les eut autorisés à se rendre aux officiers américains, à condition toutefois que leurs armes et leurs munitions fussent remises entre les mains des révolutionnaires.

Plusieurs milliers d'Américains groupés sur la frontière ont assisté au combat en simples spectateurs, sans paraître se soucier du danger.

Quatorze Américains ont combattu dans les rangs des insurgés, et l'un d'eux, J. C. Edwards, de la Virginie, a été tué.

—Washington, 14 avril.—Le gouvernement mexicain sera tenu responsable par le département d'Etat, des pertes de vies et des dommages matériels survenus à Douglas, Arizona, pendant le combat livré hier, à Agua Prieta, entre les insurgés et les troupes fédérales. Les deux villes sont situées sur la

Édition Hebdomadaire de "Abeille".

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les nouvelles, littéraires, politiques et autres, qui ont paru pendant la semaine, dans "l'Abeille" quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

LYRIC 6 Grands Actes - 11 A. M. 11 P. M. Exclusivement des Vues Mouvantes. Venez Quand il Vous Plaira. Restez Aussi Longtemps Que Vous Voulez.

Demission de l'ambassadeur Hill.

Washington, 14 avril.—M. David Jayne Hill, ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne, a remis sa démission qui a été acceptée par le président Taft.

Dans sa lettre de démission M. Hill n'expose pas les raisons pour lesquelles il quitte son poste. Le président Taft, en acceptant cette démission, a remercié M. Hill des services qu'il a rendus à son pays pendant les quelques années de son séjour à Berlin.

M. Hill restera à son poste jusqu'au 1er juillet, date à laquelle sa démission devient effective.

L'ambassadeur Hill avait été rappelé à Washington il y a quelques semaines par le département d'Etat afin de fournir quelques explications sur la question des potasses. Il n'est pas encore retourné à Berlin.

M. Hill était attaché depuis plus de douze ans au service diplomatique des Etats-Unis, dans lequel il était entré comme sous-secrétaire d'Etat le 25 octobre 1898. Il avait été nommé ministre en Suisse en 1903, et deux ans plus tard avait été transféré à La Haye, Pays Bas.

ECHANGE

Pour des terrains ou une propriété foncière ou domaniale dans une fabrique de vin, dans la meilleure ville de la Louisiane. Bail son, ou se retire des affaires. Lock Box 1789 au ville. 13 nov-

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Margaret Hess, Veuve de Louis Johnson. OUVREUR DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 95 835.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils ont des droits à réclamer sur les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats. 12 avril—1216 21

LISTE DES FRANÇAIS

Recherchés par le Consulat de France A LA NOUVELLE-ORLEANS. Godeaux Building, Nos 306-307

Barruel, Henry
Crabot, Joseph
Dargin
Jarry, Louis
Mungler, Auguste
Pezet, Félix François
Piris, Joseph Just
Thillière, Claude Antoine
Zettweg, Ignace
106-1906

AMUSEMENTS

Opheum Photo-Mat. Matinée 10 à 50c Soirée 10 à 75c. THE OLD SOLDIER FIDELITY. MARIIE FREEMAN & CO. COVINGTON ET WILHELM QUINN ET MITCHELL. ROCHERVILLE LORETTA LEW WELLS. BRAY & WYLLIE PHOTOGRAPHS. ORCHESTRE AUGUSTE KINGORNE. 11 avril—51

LYRIC 6 Grands Actes - 11 A. M. 11 P. M. Exclusivement des Vues Mouvantes. Venez Quand il Vous Plaira. Restez Aussi Longtemps Que Vous Voulez.

BUREAU DE LA COMMISSION DE LIQUIDATION DE LA DETTE DE LA VILLE

SALE 206, ANNEE DE L'HOTEL DE VILLE. Nouvelle-Orléans, La., 4 avril 1911. La Commission de Liquidation de la Dette de la Ville, agissant conformément à l'Acte No 19 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1906, à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1907, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1908, et à l'Acte No 5 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1909, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1910, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1911, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1912, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1913, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1914, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1915, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1916, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1917, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1918, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1919, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1920, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1921, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1922, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1923, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1924, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1925, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1926, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1927, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1928, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1929, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1930, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1931, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1932, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1933, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1934, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1935, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1936, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1937, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1938, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1939, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1940, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1941, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1942, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1943, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1944, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1945, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1946, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1947, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1948, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1949, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1950, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1951, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1952, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1953, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1954, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1955, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1956, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1957, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1958, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1959, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1960, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1961, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1962, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1963, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1964, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1965, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1966, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1967, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1968, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1969, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1970, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1971, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1972, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1973, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1974, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1975, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1976, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1977, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1978, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1979, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1980, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1981, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1982, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1983, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1984, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1985, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1986, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1987, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1988, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1989, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1990, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1991, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1992, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1993, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1994, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1995, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1996, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1997, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1998, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1999, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2000, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2001, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2002, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2003, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2004, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2005, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2006, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2007, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2008, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2009, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2010, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2011, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2012, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2013, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2014, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2015, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2016, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2017, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2018, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2019, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2020, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2021, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2022, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2023, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2024, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2025, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2026, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2027, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2028, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2029, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2030, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2031, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2032, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2033, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2034, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2035, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2036, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2037, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2038, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2039, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2040, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2041, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2042, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2043, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2044, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2045, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2046, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2047, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2048, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2049, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2050, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2051, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2052, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2053, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2054, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2055, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2056, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2057, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2058, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2059, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2060, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2061, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2062, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2063, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2064, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2065, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2066, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2067, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2068, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2069, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2070, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2071, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2072, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2073, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2074, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2075, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2076, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2077, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2078, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2079, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2080, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2081, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2082, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2083, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2084, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2085, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2086, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 2087, et à l'Acte No 116 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session